



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

COMITÉ SYNDICAL
DU 26 JUIN 2024

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES

Cette liste des délibérations examinées en séance du 26 juin 2024 a pour but de satisfaire aux obligations édictées par les articles L.2121-25 et L.5211-1 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Un extrait intégral du registre des délibérations relatif à l'une ou l'autre des affaires résumées ci-après, ou à l'ensemble, peut être obtenu sur simple demande au Secrétariat du Syndicat, 32 Cours de Verdun, 01006 BOURG EN BRESSE Cedex.

Le mercredi 26 juin 2024 à 18H30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Walter Martin, assisté de Michel Chanel, Christophe Greffet, Renaud Donzel, Alexis Morand, Françoise Courtine, Denis Linglin, Stéphane Martinand, Vincent Scattolin, Andrée Tirreau,, Catherine Picard, Stéphanie Pernod-Beaudon Vice-Présidents, Christian Fontaine, Hélène Brousse, Yannick Riou, Béatrice Dalmaz, Patrick Mathias, Stéphane Mitzas, Daniel Rousset, Valérie Pommaz, et Christian Makhoulf Membres du Bureau.

Outre le Président et les Membres du Bureau précités, sont également présents les délégués des Communes.

305 délégués sont présents ainsi qu'il résulte des contrôles effectués à l'entrée, 4 ont donné un pouvoir recevable.

Le quorum étant atteint (305/501), le Comité Syndical peut donc siéger.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Christian Makhoulf est élu Secrétaire de Séance.

Au cours de cette réunion, le Comité Syndical a :

1. Approuvé la modification apportée aux statuts du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain et notamment l'ajout d'un nouvel article 2.7.8, selon les termes figurant en annexe à la présente délibération ;
2. Accepté la réalisation par le SIEA, pour le compte des communes membres, d'une prestation de service relative à l'élaboration du Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) de l'Ain pour les communes membres qui délibèreront en ce sens ;

Approuvé la convention entre le SIEA et les communes membres pour l'élaboration du Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) au profit de chaque commune membres compétentes en matière d'IRVE ;

Accepté le principe et les modalités de facturation définies dans la convention ;


Demandé aux communes membres de valider le SDIRVE sans réserve, ni modifications, attestant qu'il répond aux besoins de leur territoire en matière d'infrastructures de recharges ;

Autorisé Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération,

Autorisé Monsieur le Président à signer tout acte ainsi que prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

3. Décidé de désigner Monsieur Eric BERNAL en qualité de Directeur de la RSE,

Précisé que Monsieur Eric BERNAL sera nommé dans ses fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2024, par le Président du Conseil d'Administration de la RSE, qui fixera sa rémunération selon la grille des Industries Electriques et Gazières (IEG),

Le Président

Walter MARTIN



Pour affichage le 25 juillet 2024